



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
24 JANVIER 2022**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 24 janvier 2022 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing. Coordonnateur génie et technologies RAIM
M. Daniel Paquette, directeur des opérations RAIM

**RÉSOLUTION NO : E06-01-2022
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : E07-01-2022
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 16 décembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 18 janvier 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption des dépenses incompressibles 2022;
6. Affaires nouvelles;
7. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 751-12-2021 – Dépôt des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche pour l'exercice financier 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

- Ville de Terrebonne – Résolution 782-12-2021 – Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche pour l'exercice financier 2022;

8. Période de questions;

9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E08-01-2022

(Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 16 décembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 18 janvier 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 16 décembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 18 janvier 2022 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E09-01-2022

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 936 150,59 \$ et de 6 439,76 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 451 750,18 \$, 4 096,19 \$ et 149 721,48 \$ préparées le 18 janvier 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E10-01-2022

(Adoption des dépenses incompressibles 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche autorise pour l'année 2022, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	62 200 \$
Contribution de l'employeur	11 600 \$
Service de la dette	1 871 300 \$
Électricité	563 500 \$
Téléphonie	16 400 \$
Affectation réserves	400 000 \$
TOTAL	2 925 000 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : E11-01-2022
(Correspondances)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : E12-01-2022
(Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière